



**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL  
GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT  
POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE  
NOUVELLES DECORATIONS DE NOEL**

Monsieur le président,  
Madame, Monsieur,

## **Introduction**

Traditionnellement, le Service technique communal, en collaboration avec une entreprise d'électricité, installe dans le courant du mois de novembre les illuminations de fin d'année qui fonctionnent durant la période qui s'étend de la Saint-Nicolas à l'Épiphanie. La période de Noël mérite, chez nous comme dans tous les villages, une ambiance particulière. Une animation qui permet également de soutenir, dans la mesure du possible, les commerçants et artisans locaux.

L'hiver est l'époque de l'obscurité. Les nuits sont plus longues et la période est difficile à traverser. Les personnes en situation précaire en souffrent beaucoup et c'est donc une réaction naturelle de marquer ces mois par des symboles positifs en introduisant de la lumière différemment.

Pour répondre aux demandes réitérées de la population altaripienne, toutes classes d'âge et quartiers confondus, nous vous proposons ce soir l'acquisition et l'installation de nouvelles décorations de Noël. En effet, les décorations habituellement installées au centre du village sont vieillissantes (elles datent du début des années 1990) et nécessitent un entretien toujours croissant afin de les maintenir en état de marche, et ce lorsque nous trouvons les pièces de rechange, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le Conseil communal souhaite en outre en profiter pour étendre l'installation de décorations de Noël, notamment dans le bas du village, quartiers quasi dépourvus de toute décoration jusqu'à l'an dernier et pour mettre en valeur la place du village.

Pour le bas du village, comme vous l'aurez certainement constaté durant la dernière période de Noël, nous avons eu l'opportunité d'acquérir de nouvelles décorations, neuves, pour le tiers du prix de vente habituel. Il fallait toutefois une décision immédiate. Raison pour laquelle le Conseil communal a effectué cet achat dans le cadre de ses compétences financières, mais dont le coût figure tout de même dans cette demande de crédit pour des questions d'amortissement sur 10 ans. Ces nouveaux motifs ont été accueillis très positivement par la population.

Sur sa planification financière et à l'occasion de l'élaboration du budget 2016, le Conseil communal avait tablé sur un montant de l'ordre de CHF 35'000.-. La différence entre ce montant et celui finalement proposé se justifie par l'extension souhaitée dans les quartiers du bas de notre commune et la mise en valeur plus marquée de la place du village.

Il va sans dire que le Conseil communal devra respecter le frein à l'endettement, introduit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et que l'augmentation de cet investissement sera compensé si nécessaire par un report ou une suppression d'un autre objet.

## **Aspects techniques**

Le type d'illumination envisagé par le Conseil communal a été repris dans de nombreuses communes. Il n'est toutefois pas toujours adapté aux différentes contraintes techniques telles que la disparité des largeurs de rues entrant en considération, la présence des lignes d'alimentation électriques des bus, la présence de lampadaires sur pieds, etc. Dès lors, une adaptation sur mesure pour certains endroits le rend relativement coûteux.

Les frais de pose et de dépose des nouvelles décorations différeront donc de ceux des anciennes, notamment pour la place du village. Les coûts supplémentaires sont toutefois perceptibles surtout la première année étant donné qu'il convient d'équiper les lampadaires d'une alimentation à demeure, que celle-ci soit en conformité avec l'OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension), et d'installer un système d'accroche sur les bâtiments de la place du village pour une décoration du type envisagé (plafond lumineux).

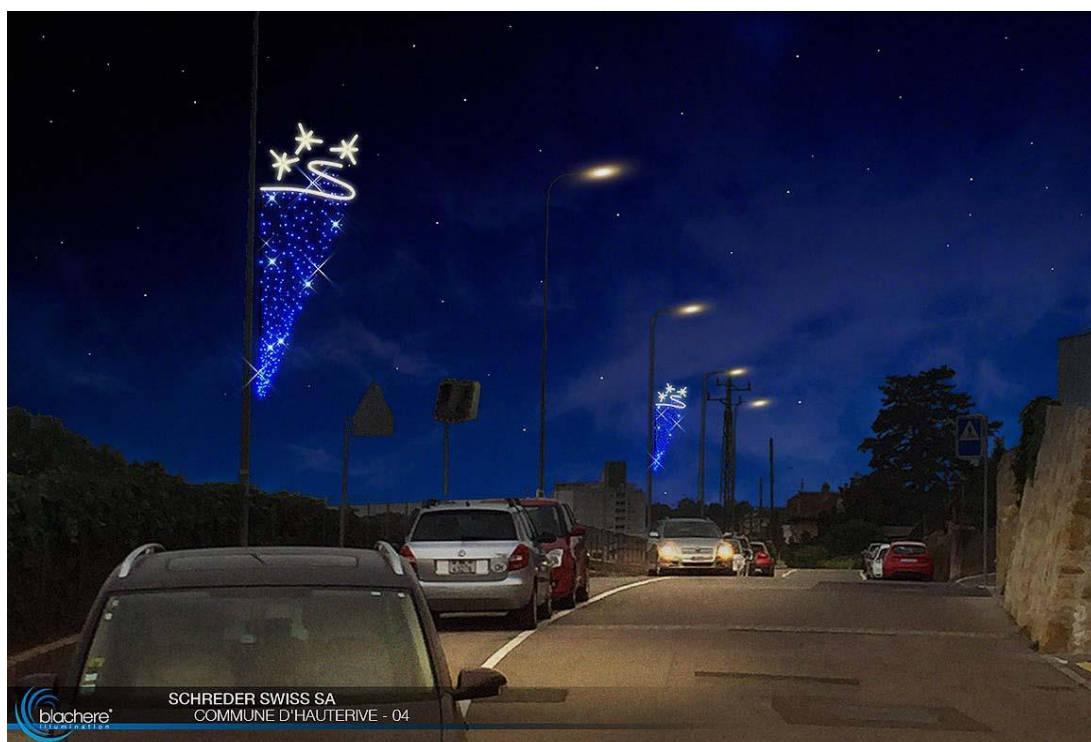
Ces prestations sont habituellement assumées dans le cadre du budget de fonctionnement au chapitre des travaux publics sous la rubrique éclairage public. Pour 2016, les travaux plus conséquents de mise en place figureront par contre dans le crédit d'investissement. Pour la suite, étant donné l'extension de la zone de décoration et la particularité de la Place du village, ces frais seront nécessairement plus conséquents.

Par contre, une partie sera compensée par les économies d'énergie réalisées grâce aux ampoules LED, peu voraces en électricité, qui seront utilisées.

### Proposition

Partant du principe que tous les chemins et les rues de la commune ne peuvent décemment être décorés en période de Noël pour des questions techniques, de coût et d'organisation, le Conseil communal souhaite mettre l'accent sur les quartiers suivants:

- Collège
- Chasse-Peines et des Gruerins
- Croix-d'Or
- Rebatte
- Place du village
- Rouges-Terres, Beaumont et Champréveyres



## Coût

Après avoir étudié plusieurs variantes, le Conseil communal vous propose la solution suivante, matériel, pose et dépose comprises pour la première année :

Collège	CHF 5'500.00
Chasse-Peines, Gruerins	CHF 9'500.00
Croix-d'Or	CHF 9'500.00
Rebatte	CHF 5'500.00
Place du village*	CHF 18'000.00
Rouges-Terres, Beaumont, Champréveyres**	CHF 31'000.00

**Total intermédiaire** **CHF 79'000.00**

Divers et imprévus CHF 2'000.00

TVA (arrondie) CHF 6'500.00

<b>Total général</b>	<b>CHF 87'500.00</b>
----------------------	----------------------

\*de type plafond lumineux nécessitant considérablement plus de travail pour la première année, ainsi qu'un éclairage particulier pour la Maison de Commune.

\*\*lampadaires jusqu'à Noël 2015 dépourvus d'alimentation en basse-tension (prises)

## Conclusion

Le Conseil communal est conscient que l'investissement proposé représente une somme importante, mais, conscient également de ses responsabilités envers l'ensemble de la population altarienne, il estime cette réalisation nécessaire.

En effet, ce projet apporte de la chaleur à nos concitoyens durant l'Avent, période sensible moralement pour bon nombre de personnes. Les décorations de Noël contribuent non seulement à animer le village au moment des fêtes de fin d'année, mais elles lui confèrent en plus un caractère d'attractivité incontestable. Elles sont aussi le reflet du dynamisme d'une commune et peuvent contribuer à inciter les gens à sortir de chez eux et profiter du commerce local. Cela donnera également une dimension particulière aux «fenêtres de l'Avent» mises sur pied par l'Association des parents d'élèves (APEH).

Ce rapport sera soumis aux Commissions financière et SI-TP-Environnement lors des séances des 11 et 13 avril 2016.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande d'accepter la demande de crédit qui vous est soumise en adoptant l'arrêté ci-après.

Le Conseil communal

Hauterive, le 29 mars 2016

# ARRETE

Le Conseil général de la Commune d'Hauterive,

Vu le rapport du Conseil communal du 29 mars 2016,  
Vu la Loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Entendu le préavis de la Commission financière,  
Entendu le préavis de la Commission SI-TP-Environnement,

Sur la proposition du Conseil communal:

## arrête

**Article premier :** Un crédit de CHF 87'500.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition et l'installation de nouvelles décorations de Noël.

**Art. 2 :** La dépense sera portée au compte des investissements I620.501.04 et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Hauterive, le 25 avril 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

B. Agerba

P. Zürcher